

BROCHURE
GARDE APRÈS L'ÉCOLE ET PENDANT LES
VACANCES
BOOMERANG WEMMEL



Année scolaire 2025-2026

Chers parents,

Dans cette brochure, vous trouverez toutes les informations relatives aux inscriptions, aux tarifs, à la facturation et à l'organisation des accueils extrascolaires (garde du matin, garde de l'après-midi, garde du soir) et des soins de vacances.

Vous pouvez également consulter cette brochure sur notre site internet <https://www.3wplus.be/boomerang> et elle est valable du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Nous avons hâte d'accueillir votre enfant à Boomerang !

COORDONNÉES

Vous avez des questions ou des commentaires ? Cela peut se faire par téléphone ou par e-mail.

Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 18h.

Opvang.wemmel@3wplus.be

kinderopvang@3wplus.be

Coordinatrice GBS De Wondertuin et GO ! Inclusion Campus Kameleon	0489 51 78 47
Coordinateur de l'école municipale francophone	0487 14 08 42
Coordinatrice Sint-Jozef et Mater Dei	0499 64 04 45

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La garde extrascolaire et la garde de vacances ont été confiées par la commune de Wemmel à l'organisation à but non lucratif 3WPlus qui travaille en tant que prestataire de services externe à Wemmel sous le nom de « Boomerang ».

À QUI S'ADRESSE BOOMERANG ?

- Pour les enfants qui fréquentent l'une des écoles primaires de Wemmel.
- Pour les enfants qui fréquentent l'école ailleurs, mais qui habitent à Wemmel (valable uniquement pour les garderies de vacances).

QUAND MON ENFANT PEUT-IL RESTER DANS LE REFUGE ?

Boomerang offre des services de garde après l'école et pendant les vacances.

La garde extrascolaire comprend la garde aux moments suivants :

- le matin avant l'école à partir de 7 heures.
- Après-midi
- le soir après l'école jusqu'à 18 heures
- Mercredi après-midi
- Journée d'Etudes Pédagogiques
- Jours de congé facultatifs
- Date d'utilisation

Garde de vacances pendant les vacances scolaires suivantes :

- Vacances d'automne
- Vacances de Noël
- Vacances de Carnaval
- Vacances de Pâques
- Vacances d'été

Attention : il n'y a pas de garde d'enfants les jours fériés.



GARDE APRÈS L'ÉCOLE

HEURE ET LIEU DE RÉCEPTION

Garde avant et après l'école	Toujours dans votre propre école
Midi	
Dernier demi-jour de cours avant les vacances d'été	
Mercredi après-midi	Les enfants de l'école municipale francophone restent dans leur propre école
Jours de congé facultatifs	3Wplus fournit l'emplacement
Journée Pédagogique	
Ponts	Domaine scolaire municipal
Périodes de vacances*	

* Lisez attentivement la lettre avec les modalités pratiques que vous recevrez par e-mail avant le séjour en question.

À QUI S'ADRESSE CET ABRI ?

Pour les enfants qui vont à l'école dans l'une des écoles primaires Wemmel suivantes :

- École communale néerlandophone (GBS De Wondertuin)
- Ecole municipale francophone
- Mater Dei
- Saint Joseph
- ALLER! Inclusion Campus Kameleon



INSCRIPTION ET ANNULATION

Vous n'avez pas besoin de vous inscrire à l'avance pour la garde extrascolaire, **mais vous le faites pour les jours sans école**. Vous pouvez inscrire votre enfant en ligne à l'avance **jusqu'au lundi précédant** la semaine nécessaire via www.i-active.be/login.

Garde d'enfants Boomerang peut vous fournir un identifiant par e-mail pour i-active.

L'annulation est possible **jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début** des jours fériés, de la garde ou des jours sans école.

Si l'annulation n'est pas effectuée et que l'enfant n'est pas présent, des frais d'annulation égaux au coût de la garde de vacances sont dus.

Des exceptions sont possibles en cas de force majeure, comme la maladie, le décès d'un membre de la famille, etc. et ce après avoir soumis des pièces justificatives, que nous devons recevoir dans les 3 jours suivant l'absence de la preuve.

Si votre enfant ne se présente pas à la garderie et que vous ne pouvez plus vous désinscrire via i-active, vous devez en informer le coordinateur de 3Wplus Kinderopvang via opvang.wemmel@3wplus.be.

À noter ! Inscrivez-vous à temps, car le nombre maximum de places en garderie est fixé pendant chaque période de vacances.

VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

Vous venez chercher votre enfant **le soir avant 18h**.



GARDERIE DE VACANCES

EMPLACEMENT

Pendant les vacances scolaires (automne, Noël, vacances de printemps, Pâques, vacances d'été), l'accueil a lieu sur le domaine scolaire dans l'école primaire communale néerlandophone et francophone. Lisez attentivement la lettre avec les modalités pratiques que vous recevrez par e-mail avant les vacances en question.

À QUI S'ADRESSE LA PRISE EN CHARGE DES FÊTES ?

Pour les enfants qui vont à l'école dans l'une des écoles primaires de Wemmel
Pour les enfants qui vont à l'école ailleurs, mais qui habitent à Wemmel.

INSCRIPTION ET ANNULATION

L'inscription à l'avance pour les soins de vacances est obligatoire. Cela peut se faire en ligne jusqu'à une semaine avant la garde des enfants via www.i-active.be/login.

L'annulation est possible **jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début des soins de vacances**. S'il n'y a pas d'annulation et que votre enfant n'est pas présent, des frais d'annulation vous seront facturés. Ce coût est égal au tarif normal à payer.

Des exceptions sont possibles en cas de force majeure telle que la maladie ou le décès d'un membre de la famille. Nous vous demandons d'en apporter la preuve dans les 3 jours ouvrables suivant votre absence.

Si votre enfant ne se présente pas à la garderie et que vous ne pouvez plus vous désinscrire via i-active, vous devez en informer le coordinateur via opvang.wemmel@3wplus.be.

ALLER CHERCHER ET DÉPOSER VOTRE ENFANT

Vous amenez votre enfant le matin entre 7 h et 9 h au plus tard, puis les activités de groupe commencent.

Vous pouvez venir chercher votre enfant le soir à partir de 16h et avant 18h.

Si votre enfant ne vient que le matin, vous pouvez venir le chercher avant 13 heures.

Si votre enfant ne vient que l'après-midi, vous l'amenez au plus tôt à 12 heures.

Vous enregistrez et désinscrivez toujours votre/vos enfant(s) auprès du superviseur à la réception. Ceci est important pour la sécurité de votre (vos) enfant(s) et l'enregistrement des présences.

ACCORDS PRATIQUES

QU'EST-CE QUE MON ENFANT APPORTE À BOOMERANG ?



Il n'y a pas de repas chauds le mercredi après-midi ou les jours sans école.

Donnez à votre enfant un panier-repas sain, ainsi qu'une collation de dix et l'après-midi et une bouteille d'eau avec le nom de votre enfant mentionné.

Dans l'esprit de la politique sanitaire du refuge, les bonbons, le chocolat et les boissons gazeuses ne sont **pas autorisés**.

Les jours sans école, votre enfant vient avec des vêtements de jeu (avec une étiquette avec le nom) et il est préférable de lui donner également des vêtements de rechange.

Par temps ensoleillé, prévoyez de la crème solaire et un chapeau ou une casquette de soleil.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE RÉCUPÈRE MON ENFANT EN RETARD ?

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre/vos enfant(s) à l'heure, les encadrants doivent être prévenus par téléphone via le téléphone portable de la Garderie et/ou le coordinateur .

Si vous ne prévenez pas la garderie et que vous ne venez pas chercher votre enfant avant 18h, les encadrants peuvent contacter la police.

À partir de 18 heures, vous payez un **supplément**. Cela s'élève à 13,50 € par demi-heure entamée, par famille. Aucune réduction ne sera accordée sur ce montant.

Attention!

Si vous venez chercher votre enfant à plusieurs reprises en retard, nous entamerons une procédure et l'accès à la structure d'accueil pourra vous être refusé.



TARIFS

€1,00	Par demi-heure commencée lors de la garde du matin, du soir et du mercredi après-midi (avec un maximum de 7 €)
€9,00	Garde du midi par mois
€7,00	Par demi-jour sans école / Par demi-jour férié
€14,00	Par journée complète de congé scolaire / Par journée complète de vacances
€ 7,00/ 14,00	En cas d'annulation tardive
€13,50	Pour retrait après 18h, par demi-heure par famille

Ces montants seront indexés annuellement le 1er janvier et pour la première fois le 1er janvier 2026

Attention : vous ne pouvez-vous inscrire que pour une journée complète. Si votre enfant vient pour une demi-journée, celle-ci sera automatiquement déduite d'une demi-journée.

Par défaut, chaque enfant est enregistré comme présent à la garderie de midi. Si votre enfant n'utilise pas la garderie de midi, il en sera signalé à opvang.wemmel@3wplus.be et au secrétariat de l'école.

La garde de midi est une somme forfaitaire qui ne peut pas être fractionnée.

Le forfait n'est pas facturé si l'enfant ne séjourne pas à la garderie de midi ou s'il est absent pendant un mois entier, sur base d'un certificat médical.

RABAIS

20%	Une réduction de 20 % est accordée à partir du 2ème enfant de la même famille qui utilise l'accueil extrascolaire et l'accueil de vacances.
40%	Un taux social de 40 % sur le montant de la facture est accordé si le(s) parent(s) ont droit à des allocations majorées.

Les remises ne sont pas cumulables et ne peuvent pas être accordées rétroactivement.



AUGMENTATION DU NOMBRE D'ARRIVÉES

Les parents qui ont droit à des remboursements majorés doivent soumettre chaque année la preuve au coordinateur de 3Wplus via opvang.wemmel@3wplus.be.

La réduction est accordée à partir du mois suivant la demande. L'information et la délivrance d'une attestation de majoration de remboursement peuvent être obtenues auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Veillez noter : En cas de changement, il est de la responsabilité du parent/tuteur d'en informer le coordinateur de 3Wplus (par téléphone ou opvang.wemmel@3wplus.be).

PAIEMENTS ET FACTURATION

Les paiements s'effectuent par virement bancaire après réception de la facture.

La facturation se fait mensuellement avec un montant minimum de 20 euros et au moins trois fois par an (en décembre, juin et août). Garde d'enfants Boomerang envoie une facture numérique mensuelle aux utilisateurs de la garde d'enfants via l'adresse e-mail fournie par le chef de famille. Soyez donc vigilant lorsqu'un message de « noreply@i-active.be » arrive dans votre boîte mail et payez la facture au plus tard le dernier jour de paiement.

Vous pouvez également consulter et suivre le détail de vos factures mensuelles via www.i-active.be/login (dans la rubrique « comptes »).

En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, un rappel sera envoyé. Si cela n'est pas respecté, une lettre recommandée avec une demande de paiement sera envoyée. Si ce second rappel est nécessaire, des frais de dossier de 20 € seront facturés. En cas de non-paiement de la facture après lettre recommandée, l'encaissement s'effectuera par voie judiciaire.

PROCÉDURE EN CAS DE CONTESTATION D'UNE FACTURE

Les contestations de la facture peuvent être soumises jusqu'à 7 jours après la réception de la facture. C'est le coordinateur de 3Wplus via opvang.wemmel@3wplus.be.

FISCAAL ATTEST

Les frais de garde d'enfants de moins de 14 ans sont déductibles fiscalement. L'attestation fiscale se trouve sur le www.i-active.be/login du compte utilisateur (qui ne se trouve que sur le compte de l'imputeur de l'année concernée) dans le dossier « Comptes » au printemps de chaque année civile. Les certificats sont établis conformément aux dispositions légales.



I-ACTIF

Pour accéder à cette plateforme, vous pouvez contacter 3Wplus pour une connexion. Vous aurez deux comptes I-active : un de la garderie et un de l'école.

Via www.i-active.be/login kan je :

- Consulter et suivre le détail de vos factures mensuelles (dans la rubrique « factures »)
- Réservations pour les soins de vacances. Les places sont limitées !
- Consulter une attestation fiscale et l'imprimer si nécessaire (au printemps de chaque année civile, dans la rubrique « comptabilité »).

VIE PRIVÉE

POLITIQUE GÉNÉRALE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité complète de 3W+Kinderopvang peut être consultée sur le site web de 3Wplus : <https://www.3wplus.be>.

SPÉCIFIQUE POUR LE TRANSFERT DES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRES ET DE VACANCES VERS LES STRUCTURES DE GARDE D'ENFANTS 3W+

3WPlus Kinderopvang traite vos données conformément aux dispositions décrites dans la législation GDPR et assure une bonne protection des données personnelles. Ce faisant, nous tenons toujours compte de l'état actuel de la technique et adaptons nos mesures en conséquence.

Pour plus de questions à ce sujet ou si vous n'êtes pas d'accord avec cela, veuillez contacter privacy@3wplus.be.

Lisez la politique de confidentialité ici : https://3wplus.be/privacy_cookies.

À QUI POUVEZ-VOUS VOUS ADRESSER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur la politique de confidentialité et les mesures prises, veuillez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse e-mail privacy@3wplus.be.



Calendrier Boomerang

Inscriptions pour les jours fériés

Vacances	S'inscrire à partir de	Inscription et annulation gratuite jusqu'au
Vacances de Toussaint (27/10/25-2/11/25)	10/09/2025	L'inscription et l'annulation sont possibles jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début des soins de vacances.
Vacances de Noël (22/12/25-4/01/26)	3/11/2025	
Semaine de Carnaval (16/02/26-20/02/26)	5/01/2026	
Vacances de Pâques (7/04/26-19/04/26)	23/02/2026	
Vacances d'été (1/07/26 - 30/08/26)	20/04/2026	

Inscriptions aux journées sans école

Les journées pédagogiques vous seront communiquées par l'école, ainsi que par nous, dès que nous en serons informés.

Journée sans école	S'inscrire à partir de	Inscription et annulation gratuite jusqu'au

Jours de fermeture

Année scolaire 2025-2026			
11/11/25	Armistice	14/05/26	Ascension
25/12/25	Jour de Noël	25/05/26	Lundi de Pentecôte
01/01/26	Jour de l'An	21/07/26	Fête nationale
06/04/26	Lundi de Pâques	31/08/26	Refuge fermé
01/05/26	Fête du Travail		

**Jours de fermeture/congé collectif toujours possibles*